



Projet d'avenant 2 à la CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

2021-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
COMMUNES VIE ET BOULOGNE

AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse d'Allocations familiales de Vendée représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Michel PEZAS et par sa directrice, Madame Sylvie GUÉDON, dûment autorisés à signer le présent avenant à la convention territoriale globale ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté de communes de Vie et Boulogne représentée par son Président, Monsieur Guy PLISSONNEAU, dûment autorisé à signer le présent avenant à la convention territoriale globale ;

Ci-après dénommé « la communauté de communes de Vie et Boulogne » ;

et

- la commune d'Aizenay représentée par son maire, Monsieur Franck ROY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune d'Apremont représentée par son maire, Madame Gaëlle CHAMPION, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Beaufou représentée par son maire, Madame Delphine HERMOUET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Bellevigny représentée par son maire, Monsieur Régis PLISSON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Falleron représentée par son maire, Monsieur Gérard TENAUD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Grand'Landes représentée par son maire, Monsieur Pascal MORINEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de La-Chapelle-Palluau représentée par son maire, Monsieur Xavier PROUTEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de La Genétouze représentée par son maire, Monsieur Guy PLISSONNEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

- la commune des Lucs-sur-Boulogne représentée par son maire, Monsieur Roger GABORIEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Maché représentée par son maire, Monsieur Frédéric RAGER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Palluau représentée par son maire, Madame Marcelle BARRETEAU, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune du Poiré-sur-Vie représentée par son maire, Madame Sabine ROIRAND, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Saint-Denis-La-Chevasse, représentée par son maire, Madame Mireille HERMOUET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Saint-Etienne-du-Bois représentée par son maire, Monsieur Guy AIRIAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Saint-Paul-Mont-Penit représentée par son maire, Monsieur Philippe CROCHET , dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

ci-après dénommées « les communes » ;

Vu la convention territoriale globale signée le 16 septembre 2021 et son avenant 1 signé le 13 juin 2022 ;

Il est convenu ce qui suit :

La Convention Territoriale Globale (CTG) Vie et Boulogne signée le 16 septembre 2021 et son avenant n°1 signé le 13 juin 2022 précisent la feuille de route partagée entre la Communautés de communes Vie et Boulogne, les 15 communes du territoire et la CAF de la Vendée sur la période 2021-2024 sur un ensemble de champs thématiques : petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, accès aux services administratifs et démarches en ligne, accompagnement social.

Le présent avenant a pour objet de préciser les engagements relatifs aux moyens humains alloués au pilotage du projet, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Les objectifs poursuivis par la structuration d'un schéma de coopération CTG :

L'évolution de la structure des communes, l'élargissement de la taille des intercommunalités, la mise en place des Métropoles et la création des pôles territoriaux ruraux, structurent un nouveau cadre de coopération entre les collectivités locales. Ces reconfigurations territoriales ont un impact sur les objectifs de cohésion sociale de la branche Famille qui veille à une structuration diversifiée et accessible des services aux familles sur les territoires. Elles nécessitent de renforcer la coordination entre les différents acteurs autour de projets de territoire coconstruits.

La structuration des moyens alloués au pilotage du projet sur le territoire est nommée « schéma de coopération ».

L'article 5 de ladite convention est ainsi compléter par avenant par l'article 5 Bis.

ARTICLE 5 BIS : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

➤ Les attendus relatifs à la mise en œuvre du schéma de coopération

Le schéma de coopération se structure autour des missions de chargés de coopération :

- une fonction de coopération « globale » en charge du pilotage de l'élaboration, de la mise en œuvre et l'évaluation de la CTG. Cette fonction prépare et anime les instances politiques et techniques, est force de proposition et de conseil auprès des élus et des partenaires, mobilise les différents acteurs du projet et la population et accompagne les chargés de coopération thématiques.
- des fonctions de coopération et de mise en réseau « thématiques » répondant à des missions clairement formalisées, encadrées dans le temps et avec un rayonnement intercommunal.

Les collectivités et les associations concernées s'engagent donc à (re)déployer les postes de coordination sur l'animation de la démarche Ctg sur les missions définies.

Les Etp concernés doivent :

- Être identifiés nominativement ;
- Être financés par une collectivité locale signataire d'une Ctg ;
- Répondre aux attendus de la mission de « chargé de coopération Ctg » ;
- Avoir fait l'objet d'une concertation avec la Caf lors de leur sélection ;
- Faire l'objet d'un rapport annuel de leur activité transmis à la Caf en lien avec les chargés de coopération pivot.

➤ La structuration du schéma de coopération

Le comité de pilotage du 20 octobre 2022 a validé le schéma de coopération suivant :

- 1 ETP dédié aux missions de coopération pivot fléchés sur 2 postes ;
- 1,5 ETP dédiés aux missions de coopération thématiques fléchés sur 8 postes.

Plusieurs acteurs du territoire engagent des moyens humains :

- La Communauté de communes Vie et Boulogne à hauteur de 1.8ETP ;
- La commune d'Aizenay à hauteur de 0,35ETP ;
- La commune de La Genétouze à hauteur de 0,10ETP ;
- La commune de Saint-Denis-la-Chevassse à hauteur de 0,10ETP ;
- L'association Enfance Jeunesse Bellevilloise (AJB) située à Bellevigny à hauteur de 0,15 ETP.

Aussi, l'ensemble des thématiques est concerné par la mobilisation de missions de chargés de coopération :

- La Petite Enfance à hauteur de 0,2ETP ;

- L'Enfance/Jeunesse à hauteur de 0,7ETP :
 - La Parentalité à hauteur de 0,2ETP ;
 - L'Accès aux droits/L'Animation de la Vie Sociale à hauteur de 0,3ETP.
- En complément, le champ du handicap intègre 0,10ETP de manière transversale.

Ce schéma de coopération sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'annexe 1 au présent avenant précise la structuration du schéma de coopération 2023-2024 sur le territoire de Vie et Boulogne.

➤ **Les modalités de calcul de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire »**

Le montant de l'enveloppe globale alloué au pilotage du projet est calculé à partir du montant :

- des Prestations de service Contrat Enfance Jeunesse précédemment versées au titre des actions de coordination,
- des montants relatifs au financement de nouveaux ETP dans le cadre des bonus territoire.

L'unité d'œuvre pour calculer le financement de la coordination est l'Equivalent temps plein (ETP). Le financement est calculé à l'échelle du territoire détenteur de la compétence concernée.

Ainsi, le financement des postes de chargés de coopération sera co-financé par le bonus territoire au titre du pilotage du projet à hauteur 24 000 € par ETP soit 60 000 € / an, sous réserve des fonds alloués annuellement par la CNAF au cours de cette période.

En cas d'absence du professionnel identifié sur cette fonction, le financement n'est pas dû par la Caf. En cas de remplacement d'un professionnel par un autre, le forfait de financement appliqué reste celui prévu pour un ETP existant. **En cas de vacance de poste ou de remplacement, le partenaire s'engage à informer la Caf de tout changement apporté.**

Une convention spécifique au « Pilotage du projet de territoire » sera contractualisée d'ici la fin de l'année 2022 entre la Communauté de communes et la CAF afin de préciser les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire ».

➤ **La participation de la Communauté de communes Vie et Boulogne**

En complément de la subvention de la CAF de la Vendée, la Communauté de communes Vie et Boulogne prendra à sa charge le financement des missions de chargés de coopération afin que les communes et les associations concernées soit pleinement financées sur ces missions.



Fait à ...

Le ...

En trois exemplaires.

La Caf		La communauté de communes Vie et Boulogne
La Directrice, Madame Sylvie GUÉDON	Le Président, Monsieur Michel PEZAS	Le Président, Monsieur Guy PLISSONNEAU
La commune d'Aizenay	La commune d'Apremont	La commune de Beaufou
Le maire, M. Franck ROY ou son représentant	Le maire, Mme Gaëlle CHAMPION ou son représentant	Le maire, Mme Delphine HERMOUET ou son représentant
La commune de Bellevigny	La commune de Falleron	La commune de Grand'Landes
Le maire, M. Régis PLISSON ou son représentant	Le maire, M. Gérard TENAUD ou son représentant	Le maire, M. Pascal MORINEAU ou son représentant
La commune de La-Chapelle-Palluau	La commune de La Génétouze	La commune des Lucs-sur-Boulogne
Le maire, M. Xavier PROUTEAU ou son représentant	Le maire, M. Guy PLISSONNEAU ou son représentant	Le maire, M. Roger GABORIEAU ou son représentant
La commune de Maché	La commune de Palluau	La commune du Poiré-sur-Vie
Le maire, M. Frédéric RAGER ou son représentant	Le maire, M. Marcelle BARRETEAU ou son représentant	Le maire, M. Sabine ROIRAND ou son représentant
La commune de Saint-Denis-La-Chevasse	La commune de Saint-Etienne-du-Bois	La commune de Saint-Paul-Mont-Penit
Le maire, M. Mireille HERMOUET ou son représentant	Le maire, M. Guy AIRIAU ou son représentant	Le maire, M. Philippe CROCHET ou son représentant

Chargées de coopération générale (pivot)

1 ETP - CCVB :

- 0,4 ETP Charlotte POITRAL
responsable du pôle population
- 0,6 ETP Elisabeth AGENEAU
chargée de mission CTG

Missions :

- Piloter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la CTG
- Préparer et animer les instances en partenariat avec la CAF : comité de pilotage, comité technique, commissions intercommunales
- Être force de propositions et de conseil aux élus et partenaires sur le projet social de territoire et ses 6 volets thématiques
- Mobiliser les différents acteurs du projet et la population : rencontres, outils de communication...
- Participer au réseau CAF des chargés de coopération
- Accompagner les chargés de coopération thématiques : appui méthodologique et stratégique

Chargés de coopération Thématiques

Missions transversales communes à tous les chargés de coopération thématiques :

- Piloter ou accompagner la mise en œuvre des fiches actions, assurer le suivi et l'évaluation, actualiser le diagnostic
- Animer et faire vivre un ou des réseaux/groupes de travail (rencontres physiques, diffusion d'informations, outils numériques, cooptation de nouveaux partenaires...)
- Être force de propositions et de conseil aux élus et partenaires
- Accompagner et soutenir les initiatives locales
- Restituer au chargé de coopération globale les avancées, questionnements, freins...
- Être en veille sur sa thématique (orientations politiques, réglementation, dispositifs, partenariat, observatoire, pratiques du territoire...)

Chargée de coopération
Petite Enfance

0,20 ETP - CCVB
Charlotte POITRAL

- Accompagner la stratégie sur l'offre d'accueil **Action 1.1**
- Accompagner le Relais Petite Enfance dans ses missions (guichet unique, observatoire, professionnalisation)
- Animer, faire vivre le réseau des professionnels de la petite enfance : 4 /an **Action 2.3**
- Accompagner les réflexions sur la continuité éducative **Action 3.1 et 3.2**

Chargés de coopération
Enfance

0,40 ETP - Communes

- 0,15 ETP Céline GOUACHE SAUVION (Association AJB – Bellevigny)
- 0,15 ETP Stéphane FIEVET (Mairie – Aizenay)
- 0,10 ETP Pauline LAVILLE (Mairie – St Denis)

Accompagner les réflexions sur la relation aux familles **Action 2.2 (enfance) et Action 2. (Jeunesse)**

- Etablir et partager un état des lieux des services enfance (ex : fonctionnement, tarifs, fréquentation) **Action 1.1**
- Etablir un état des lieux des pratiques et besoins sur le temps méridien scolaire et accompagner la réflexion sur les réponses à mettre en œuvre **Action 1.3**
- Soutenir l'articulation entre les acteurs locaux (ex : PEDT) **Action 2.1**
- Animer, faire vivre et promouvoir le réseau des acteurs enfance : 1 réunion annuelle à minima / an **Action 3.1**
- Accompagner la mise en réseau des directeurs ALSH : 4 /an **Action 3.3**
- Mettre en réseau des référents CME-CMJ : 1 réunion/an + 1 réseau numérique **Action 3.4**

Chargés de coopération
Jeunesse

0,30 ETP - Communes

- 0,10 ETP Anne-Laure COIRIER (Mairie – La Genêtouze)
- 0,20 ETP Stéphane LAMBERT (Mairie – Aizenay)

- Piloter l'enquête jeunesse à destination des parents et des jeunes **Action 1.1**
- Faire connaître l'offre prévention/ citoyenneté (ex : Info jeunesse, promeneur du net, argent de poche...) et accompagner son développement **Action 2.1**
- Animer, faire vivre et promouvoir le réseau des acteurs jeunesse : 1 réunion annuelle à minima / an **Action 3.1**
- Accompagner la mise en réseau des animateurs jeunesse : 4 /an **Action 3.3**

En lien avec les communes, établissements scolaires, accueils de loisirs, structures jeunesse, associations...

Chargée de coopération
Parentalité

0,20 ETP - CCVB
Aude JAUFFRIT
(référente parentalité)

- Animer, faire vivre et promouvoir le REAAP (plénières, groupes de travail thématiques) **Action 2.1**
- Recenser et relayer les actions menées sur le territoire aux membres et au mailing parents **Action 2.1**
- Piloter le temps fort intercommunal parentalité **Action 2.2**
- Promouvoir et développer le LAEP **Action 1.1**
- Soutenir les actions parentalité de proximité **Action 1.2**

En lien avec les communes, centres sociaux, établissements scolaires, associations de parents, LAEP...

Chargée de coopération
Accès aux services
administratifs et
démarches en ligne

0,15 ETP - CCVB
Elisabeth AGENEAU

Animer, faire vivre et promouvoir le réseau des acteurs « accueil et accompagnement social » (annuaire numérique, minima 1 renc. phys. /an, groupes de travail ou rencontres thématiques) **Action 4,1 (Accès services admin) et 2.1 (Acc social)**

- Recenser et diffuser l'offre des services administratifs et points numériques **Action 1.1**
- Recenser les conditions d'accueil des services de proximité, partager cet état des lieux et accompagner la réflexion sur l'étude d'un socle commun **Action 2.1**
- Promouvoir et développer France Services **Action 2.2**
- Participer aux réflexions sur la stratégie intercommunale mobilité **Action 2.3**
- Promouvoir et développer l'offre numérique pour tout public **Action 3.1**

En lien avec les acteurs sociaux : mairies, CCAS, MDSF, associations...

Chargée de coopération
Accompagnement social

0,15 ETP - CCVB
Elisabeth AGENEAU

- Elaborer un guide des services en partant des besoins des habitants **Action 1.1**
- Favoriser le développement d'actions partenariales **Action 1.2**
- Développer la mise en réseau de l'aide alimentaire **Action 2.3**
- Initier une mise en réseau sur les déplacements solidaires **Action 2.4**

Chargée de coopération
Handicap

0,10 ETP CCVB
Elisabeth AGENEAU

- Favoriser l'inclusion sur le territoire : partage d'expériences et d'outils, formations... **Action 1.3 Petite enfance**
- Action 1.2 Enfance**

Coopération Pivot



Charlotte POITRAL
CCVB
0,40 ETP



Elisabeth AGENEAU
CCVB
0,60 ETP

Coopération Thématique

